

République Française
MAIRIE DE BALBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 28 février 2023 à 20h00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20230228-DM08-2023-02-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2023

Date de la convocation : 21/02/2023

Date d'affichage : 21/02/2023

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	22	23

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit février, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. Gilles DUPIN, maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 21/02/2023.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise – M BOULOGNE Jérôme - Mme VERPY Evelyne - M VOLLE Jean Marc - Mme TRIOMPHE Christine – M PADET René - Mme CARTON Marie Claude – Mme DURON Josette - M PONCET Marc - Mme FERRE Odile - Mme PEILLON Jacqueline - M LAMURE Christophe – M YENIL Etienne - Mme CHABANNE Christelle - Mme PERRIN Cécile - M CHOMAT Pascal –M DUCROUX Loïc – Mme PALMIER Catherine - Mme COLOMB Florence M CELEN Devris - M NAULIN Jean Yves -

Pouvoirs déposés : Mme DURON Sabrina donne pouvoir à Mme PALMIER Catherine

SECRETAIRE DE SEANCE : M PONCET Marc

Objet : Indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers délégués

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire expose les conditions du versement des indemnités à savoir :

Indemnités du Maire : Taux maximum (% de l'Indice Brut 1027) : 51,6 % soit montant brut mensuel maximum
2 077.17 €

Indemnités des adjoints : Taux maximum (% de l'IBT 1027) : 19,8 % soit montant brut mensuel maximum
797.05 €

Indemnités des conseillers délégués : comprises dans l'enveloppe constituée des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice.

M. le Maire propose de conserver les mêmes taux que précédemment à savoir :

<i>Fonction</i>	<i>NOM Prénom</i>	<i>Pourcentage indice 1015</i>	<i>Montant mensuel brut à ce jour</i>
Maire	DUPIN Gilles	45 %	1 811.49 €
1 ^{ère} Adjointe	DUFOUR Françoise	12 %	483.06 €
2 ^{ème} Adjoint	CHOMAT Pascal	12 %	483.06 €
3 ^{ème} Adjointe	VERPY Evelyne	12 %	483.06 €
4 ^{ème} Adjoint	VOLLE Jean Marc	12 %	483.06 €
5 ^{ème} Adjointe	TRIOMPHE Christine	12 %	483.06 €
6 ^{ème} Adjoint	PADET René	12 %	483.06 €
1 ^{er} Conseiller délégué	LAMURE Christophe	4 %	161.02 €
2 ^e conseiller délégué	DUCROUX Loïc	4 %	161.02 €
3 ^e conseiller délégué	DURON Josette	4 %	161.02 €

Ces indemnités sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 22 voix pour et 1 abstention :

DECIDE le versement des indemnités telles que mentionnées dans le tableau ci-dessous avec effet au 1^{er} mars 2023 pour l'ensemble des personnes concernées.

Le Maire,
Gilles DUPIN,

Fait et délibéré à Balbigny,
Copie certifiée conforme
A Balbigny, le 28/02/2023


